

DROIT ÉCONOMIQUE ET EUROPÉEN FRANCE

Le département Droit économique et européen de Gide a été créé il y a plus de 40 ans, au moment de la naissance du droit français et européen de la concurrence. Le département comprend près de 20 avocats à Paris et travaille en étroite collaboration avec le bureau de Bruxelles, qui compte également une vingtaine d'avocats. En 1967, Gide a été le premier cabinet d'avocats français à ouvrir un bureau à Bruxelles. Gide dispose donc aujourd'hui d'une quarantaine d'avocats de plus de 10 nationalités, spécialisés dans tous les domaines du droit économique français et européen.

L'expérience du département, acquise auprès d'une clientèle innovante intervenant dans des secteurs variés, ainsi que sa connaissance pointue d'un environnement législatif et réglementaire de plus en plus complexe, lui permettent d'accompagner les entreprises françaises et internationales sur l'ensemble des problématiques juridiques de droit économique et européen qu'elles rencontrent, et de leur proposer des solutions pratiques et adaptées.

Gide dispose par ailleurs d'équipes spécialisées pour assister les entreprises actives dans le secteur de l'énergie et du secteur agroalimentaire (en liaison avec le bureau de Bruxelles). Les avocats de ces équipes ont une connaissance approfondie des particularités de ces activités et de la réglementation sectorielle correspondante.

Principaux domaines d'intervention

Concurrence

Nous disposons d'une solide expérience tant en contrôle des concentrations que dans le cadre de procédures *antitrust* (ententes, cartels et abus de position dominante).

- **Antitrust** : nous assistons les entreprises dans l'élaboration et/ou l'examen de leurs accords (verticaux ou horizontaux) au regard des règles applicables aux ententes et conseillons les entreprises leaders sur leur marché sur les contraintes particulières que peuvent faire naître ces situations de dominance au regard de l'interdiction des abus de position dominante. Nos avocats ont développé une solide expérience en contentieux de la concurrence et assistent leurs clients à toutes les étapes de la procédure, des opérations de visites et saisies (*dawn raids*) aux recours devant les autorités de la concurrence et les juridictions françaises et communautaires.

Le cabinet s'est illustré ces dernières années dans un grand nombre de procédures majeures ouvertes devant les autorités de concurrence ou les juridictions nationales et communautaires dans des secteurs aussi divers que les secteurs ferroviaire, bancaire, de la grande distribution, de l'électronique grand public ou encore des produits cosmétiques et de luxe. Gide a réalisé la première procédure de clémence devant le Conseil de la concurrence (aujourd'hui Autorité de la concurrence) en France.

- **Concentrations** : Gide intervient régulièrement dans le cadre d'opérations de concentrations complexes, nécessitant des solutions innovantes en termes de définition de marchés ou de propositions d'engagements. Le département organise et coordonne également des procédures de multi-notifications grâce au soutien des bureaux internationaux du cabinet et de son réseau de correspondants habituels.

ALGER

BRUXELLES

CASABLANCA

ISTANBUL

LE CAIRE

LONDRES

NEW YORK

PARIS <

PÉKIN

SHANGHAI

TUNIS

VARSOVIE

Distribution

Le département intervient, tant en conseil qu'en contentieux, dans tous les domaines du droit de la distribution, et plus particulièrement dans les secteurs suivants :

- **Réseaux de distribution** : nous avons développé une compétence particulière dans l'élaboration, la mise en place et le suivi des différentes formes de réseaux de distribution (franchise, distribution sélective et exclusive, agence commerciale).
- **Transparence des relations commerciales** : le cabinet intervient régulièrement pour le compte de fournisseurs de produits et de services, mais également de revendeurs, pour l'élaboration de leurs conditions générales de vente ou d'achat et d'accords de coopération commerciale. Il assiste également sa clientèle dans des litiges liés à des pratiques restrictives de concurrence (facturation, rupture de relations commerciales, déséquilibre significatif, etc.).
- **Concurrence déloyale** : le département possède une large expérience des différents types de contentieux de concurrence déloyale, liés à des pratiques de dénigrement, de désorganisation ou à des comportements parasitaires.

Consommation

Le département dispose d'une connaissance approfondie du droit de la consommation, qui n'a cessé de se développer ces dernières années.

- **Règles de protection des consommateurs** : notre expérience porte notamment sur la réglementation en matière de clauses abusives et relative aux qualités substantielles des produits (mise sur le marché et retrait de produits, tromperie, produits dangereux, etc.).
- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes** : le département traite de toutes les questions relatives à la publicité (publicité comparative, pratique commerciale trompeuse, etc.), aux opérations promotionnelles (ventes avec prime, concours, loteries, ventes liées, etc.) et aux pratiques tarifaires (réductions de prix, soldes, reventes à perte, etc.).

Gide assiste sa clientèle dans le cadre des enquêtes de la DGCCRF et devant les juridictions (commerciales et pénales) dans le cadre de contentieux liés à l'application du droit de la consommation.

Programmes "Conformité - Maîtrise des risques"

Le département organise des programmes dits de "Conformité - Maîtrise des risques" (ou *Compliance*) personnalisés pour aider sa clientèle à améliorer ses pratiques et ses structures afin qu'elles soient en conformité avec les règles de droit économique et européen. Ces programmes comprennent en général les étapes suivantes :

- Réalisation d'audits complets des liens structurels et des pratiques commerciales et contractuelles au regard des règles de concurrence, de distribution et de consommation.
- Préconisations mises en œuvre par la voie de révisions de contrats, de pratiques tarifaires ou par le démantèlement et/ou la restructuration d'entités.
- Audits de contrôle et séances de formation.

The competition department at Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I. works closely with its colleagues in Brussels and recently successfully defended Drouot in antitrust litigation proceedings before the FCA against abuse of dominant position and cartel allegations filed by Figaro. In other work, Antoine Choffel and counsel Laura Castex represented Pernod Ricard in an investigation pertaining to its distribution of consumer goods in French overseas territories, and Joëlle Salzmänn and Choffel advised SNCF on the FCA inquiry into the French railway freight market following a complaint by a Deutsche Bahn subsidiary. Other key contacts include Dimitri Dimitrov, who is defending Guerbet before the Brazilian competition authority in connection with its 2015 acquisition of Mallinkrodt, and Emmanuel Reille who assisted Ferrero with competition aspects of its acquisition of a branch of United Biscuits.

Franck Audran was promoted to counsel. »

Legal 500 EMEA 2018

Solid experience in contentious matters, often advising clients on litigation and investigations before the French Competition Authority, national courts and European institutions, including private enforcement actions.

Covers anti-competitive practices, abuse of dominant position matters and merger control mandates. Also assists with distribution issues. Links with the firm's international network allow the team to take a strongly integrated approach to its work across a range of industry sectors. The team enjoys a good reputation for contentious mandates. One client states: 'Gide is known to be very good in litigation.' Clients praise the department's service, highlighting its 'responsiveness, quality of analysis and advice.' »

Chambers Europe 2018



ASSOCIÉS

ANTOINE CHOFFEL
tél. +33 (0)1 40 75 61 88
choffel@gide.com

DIMITRI DIMITROV
tél. +33 (0)1 40 75 22 47
dimitrov@gide.com

EMMANUEL REILLE
tél. +33 (0)1 40 75 29 95
reille@gide.com

FRANCK AUDRAN
tél. +33 (0)1 40 75 94 30
audran@gide.com